



## Air Serbia, Expédia et la Loi

Nos adhérents, M.& Mme K. ont réservé via le site Expédia des billets sur les compagnie Air Serbia et Easy Jet qui ont annulé son vol au mois de mai.  
Si EasyJet a rapidement remboursé nos adhérents, Air Serbia demande de passer par Expédia qui renvoie vers Air Serbia...

Fin septembre Expédia assure oralement avoir fait une demande de remboursement qui, si elle est acceptée par Air Serbia, interviendra dans 12 semaines.

Faut-il rappeler à ces sociétés que le règlement CE n° 261/2004 du 11 février 2004 ; art. 5, 7 et 8) oblige le transporteur a rembourser dans les 7 jours et non dans les 8 mois ?